



HAL
open science

La priorale Notre-Dame d'Aleyrac

Andreas Hartmann-Virnich

► **To cite this version:**

Andreas Hartmann-Virnich. La priorale Notre-Dame d'Aleyrac. Congrès Archéologique de France, 1996, Moyenne vallée du Rhône, 150e session 1992, pp.9-21. halshs-01561224

HAL Id: halshs-01561224

<https://shs.hal.science/halshs-01561224>

Submitted on 12 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANDREAS HARTMANN-VIRNICH

LA PRIORALE NOTRE-DAME D'ALEYRAC

Extrait du Congrès Moyenne vallée du Rhône

PARIS
1996

LA PRIORALE NOTRE-DAME D'ALEYRAC

par Andreas HARTMANN-VIRNICH

Site

Les ruines de l'église romane de l'ancien prieuré bénédictin d'Aleyrac (1) se situent dans un petit vallon au sud-est du col d'Aleyrac, entre Grignan et la Bégude-de-Mazenc, à proximité d'une voie de passage médiévale appelée encore au XIX^e siècle « route d'Allemagne ». La présence de celle-ci devrait expliquer en partie l'installation du prieuré dans un site désertique (2) dont l'isolement est encore accentué par le dépeuplement de la commune au cours de ce siècle (3).

Histoire

Les origines du monastère de femmes, mentionné pour la première fois en 1105, restent encore obscures (4) : en 1160, à une époque où elle bénéficie de donations (5), la *domus de Alairaco* a suffisamment d'importance pour pouvoir accueillir une réunion de prieurs de divers monastères de la région, sous la présidence de l'évêque de Die (6). Le serment de fidélité prêté par la prieure Clamondia (Esclarmonde) à l'abbé de l'Île-Barbe en 1250 (7) semble témoigner d'une dépendance antérieure du monastère à l'abbaye bénédictine lyonnaise. Un important acte de 1295 renseigne sur le nombre, les noms et la provenance pour la plupart locale des treize religieuses, ainsi que sur les droits et revenus du prieuré qui semblent avoir consisté essentiellement dans l'exploitation des forêts (8). Homologué par l'abbé de l'Île-Barbe en 1325 (9), cet accord sur le partage des droits avec le comte de Valentinois - dont les moniales auraient tenu leur domaine *ab antiquo* - témoigne en outre d'un besoin de protection (10), et du début d'un certain déclin du temporel du prieuré, bien que celui-ci bénéficie encore d'un legs important en 1375 (11).

« Détruit et brûlé et totalement dépouillé de ses biens » (12) au cours des troubles de la fin du XIV^e siècle, le prieuré est abandonné : en 1380, les moniales réfugiées à Valréas obtiennent l'autorisation du Saint-Siège de s'installer définitivement dans cette ville (13). Le 4 mars 1427, le monastère et son territoire sont réduits sous la main delphinale (14) et le comte de Grignan achète ses droits de juridiction l'année suivante (15). Les moniales, réduites au nombre de deux en 1436, ne réaliseront jamais leur projet de construire une chapelle Saint-Michel « dans l'hospice dudit couvent situé à Valréas » (16). Le prieuré est supprimé en 1437 et ses biens sont rattachés par la suite à ceux de la collégiale Sainte-Croix de Montélimar (17) qui vend les droits seigneuriaux au baron de Grignan, en 1528 (18). Toutefois, « Aleyrac et son terroir » figurent déjà sur une carte illustrée de la baronnie de Grignan, document exceptionnel daté de 1490 (19) : un dessin schématique (fig. 1), caractérise le site, en bordure de la route de Salles, montagneux et boisé, et semble mettre en valeur l'essentiel de l'ordonnance de l'église : l'abside, la nef, dont les trois fenêtres surmontent la porte orientale et, peut-être, l'accès à la source, ainsi que le clocher.

Aucun texte médiéval ne semble renseigner sur les bâtiments du prieuré (20) dont l'église seule, servant de paroissiale (21), est encore évoquée à l'époque moderne : lors d'une visite pastorale de l'évêque de Die en 1644, on constate que l'église, desservie par un prêtre de Grignan, « est entière, toute de pierre de taille », mais dépourvue de portes, de fenêtres, de pavé et de badigeon, comme de tout mobilier liturgique et ornement, les absidioles ne possédant alors pas d'autels. Abandonnée, la « mayson presbytérale » est « ruinée » (22). En 1664, l'évêque retrouve « ladite église voûtée, revêtue dedans et dehors de pierre de taille », dans un état analogue, mais dotée toutefois d'un mobilier très modeste (23).



Photo d'après l'original disparu (cl. A. Hartmann-Virnich).

FIG. 1. "ALEYRAC ET SON TERROIR EN 1490"
 Détail d'une carte illustrée de la baronnie de Grignan.
 (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, F 116, fonds Roberty).

En 1696, la « ruine de la nef » oblige la paroisse à demander l'autorisation épiscopale de dire la messe à la sacristie, dont l'emplacement est incertain (24). En 1729 (25) et en 1759 (26), l'église de Notre-Dame-de-la-Brune, quoique pauvre et mal desservie, se trouve encore dans un état satisfaisant; toutefois, les habitants cherchent désormais à la remplacer par un lieu de culte plus proche, et la construction d'une nouvelle chapelle vers 1835 (27) qui est réalisée avec des pierres provenant de la priorale (28), consacre le pillage de l'ancien édifice désaffecté.

Au cours du XIX^e siècle (29), l'église qui sert alors d'annexe au cimetière est spoliée des cintres des portes et des fenêtres facilement accessibles, de quelques piliers intérieurs, de la plupart de ses voûtes et de ses parements extérieurs de pierre de taille situés au nord et à l'est. Au début du siècle, elle a atteint l'état de ruine partielle qu'atteste la documentation graphique et photographique du premier tiers du XX^e siècle (30), et que les restaurations consécutives n'ont cherché qu'à consolider et à protéger. A partir de 1957 (31) sont exécutés la consolidation de l'angle nord de la façade occidentale et de l'angle sud-ouest du bras septentrional du transept, la reprise des portails latéraux méridionaux communiquant avec le cimetière, le colmatage de fissures, la protection du blocage mis à nu et des parties subsistantes des voûtes, dépourvues de toitures, et l'abattage d'un pan de mur de date récente, situé à l'entrée de l'abside principale.

Des sondages archéologiques effectués en août 1992 dans la travée occidentale pour retrouver des traces d'un captage d'origine de la source (32) mettent à jour le seuil d'origine de la porte méridionale, un égout contemporain qui traverse le soubassement du mur sud à environ 60 cm au-dessous du sol actuel (33), et un bloc de faîtage en calcaire soigneusement taillé en bâtière, qui pourrait provenir de la toiture romane. Dans un avenir proche, d'autres interventions archéologiques, de sauvegarde et de mise en valeur du monument sont envisagées (34).

DESCRIPTION

Dans l'état actuel, les vestiges visibles du prieuré se limitent aux ruines de son église romane. Bien que les bâtiments monastiques aient entièrement disparu, les murs de l'enclos au sud du chevet et du transept de l'édifice, d'époque tardive mais au moins partiellement antérieurs au cimetière qu'ils abritent, pourraient hériter des alignements des structures médiévales (35).

L'église parfaitement orientée est bâtie sur un sol rocheux dont la très forte déclivité vers le sud-ouest a été rachetée par d'importantes substructions dans la partie occidentale de la nef, où elle a donné lieu à une ordonnance à deux niveaux superposés. Le choix d'un tel emplacement, peu adapté en apparence à la construction d'une église de dimensions importantes, devrait s'expliquer par la présence d'une source que la tradition, tardivement attestée, considère comme miraculeuse (36) : elle jaillit en effet à l'intérieur même de l'église, dans la travée occidentale de sa nef dont le sol se trouve en contrebas de près de 3 mètres (fig. 7). L'intégration de la source dans l'édifice était donc vraisemblablement une des raisons pour la construction de celui-ci, aménagement monumental de ce qui pouvait alors être le but d'un pèlerinage local. L'ordonnance sophistiquée de l'église, la remarquable régularité de son plan défiant les difficultés du terrain, et la relative homogénéité comme la qualité exceptionnelle de ses appareils et de sa construction, laissent supposer que son chantier bénéficia de l'important soutien matériel d'un donateur de haut rang : aussi, les termes du partage de 1295 laisseraient-ils supposer que les comtes de Valentinois étaient à l'origine de la fondation du monastère. Cette hypothèse est corroborée par les analogies architecturales qui relient Aleyrac à un édifice proche, l'abbatiale cistercienne de Bonlieu, monastère de femmes fondé en 1171 par le comte de Valentinois (37).

L'église comporte une nef spacieuse longue de cinq travées, terminée à l'est par une abside principale et accompagnée de part et d'autre de la quatrième travée d'un bras de transept exigu sur lequel s'ouvre une absidiole précédée d'un berceau (fig. 2). Dans l'organisation de l'ordonnance générale de l'édifice, ces croisillons sont subordonnés à la continuité de la nef vers le chevet (fig. 3-4).

L'abside principale (fig. 5), dont les cinq pans intérieurs correspondent aux cinq parties d'un voûtement de cul-de-four en arc-de-cloître, constitue un vaste espace jadis éclairé par trois grandes baies à double ébrasement, percées dans les trois pans centraux. Lors de la spoliation presque totale de l'enveloppe extérieure pentagonale de l'abside au XIX^e siècle, l'ébrasement extérieur des fenêtres désormais obturées fut réemployé dans la chapelle qui venait remplacer l'ancienne église (38).

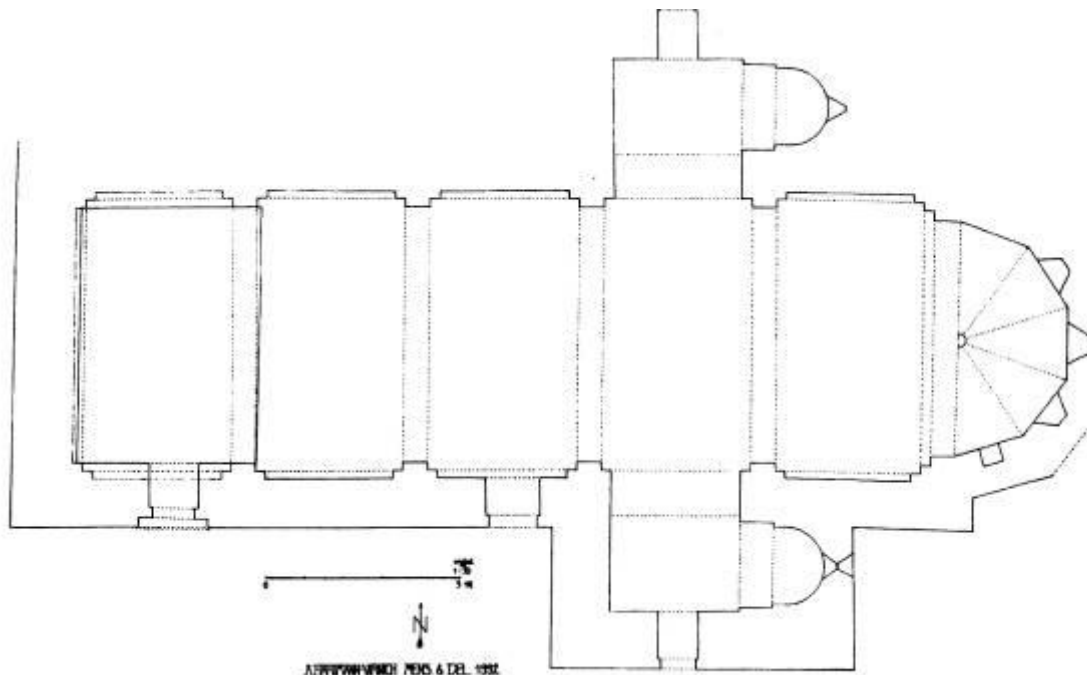


FIG. 2. - PRIEURÉ NOTRE-DAME, PLAN GÉNÉRAL DES VESTIGES (A. Hartmann-Virnich, 1992).

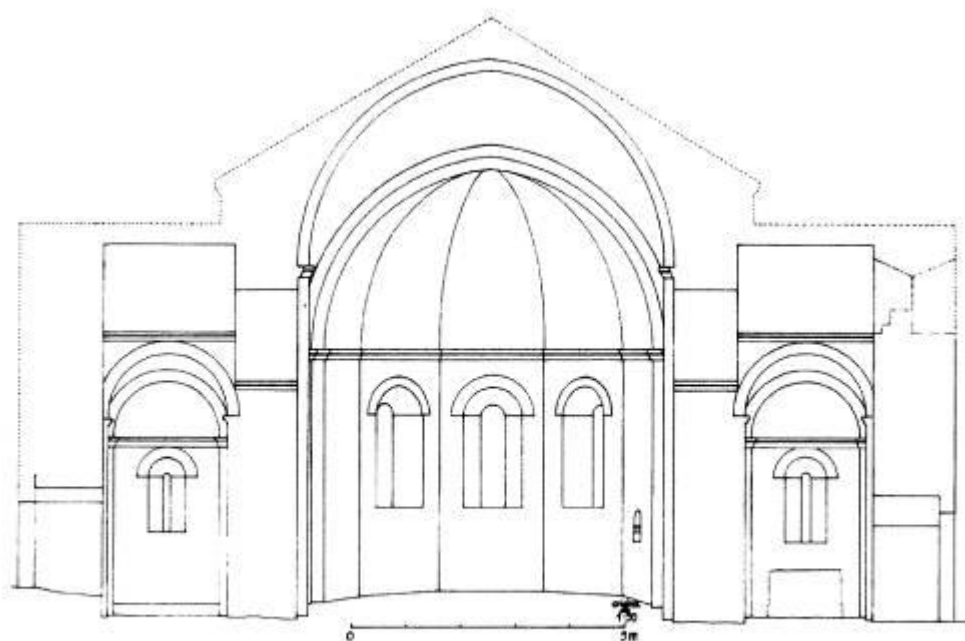


FIG. 3. — COUPE TRANSVERSALE NORD-SUD, TRANSEPT ET CHEVET
Parties hautes reconstituées (A. Hartmann-Virnich, 1992).

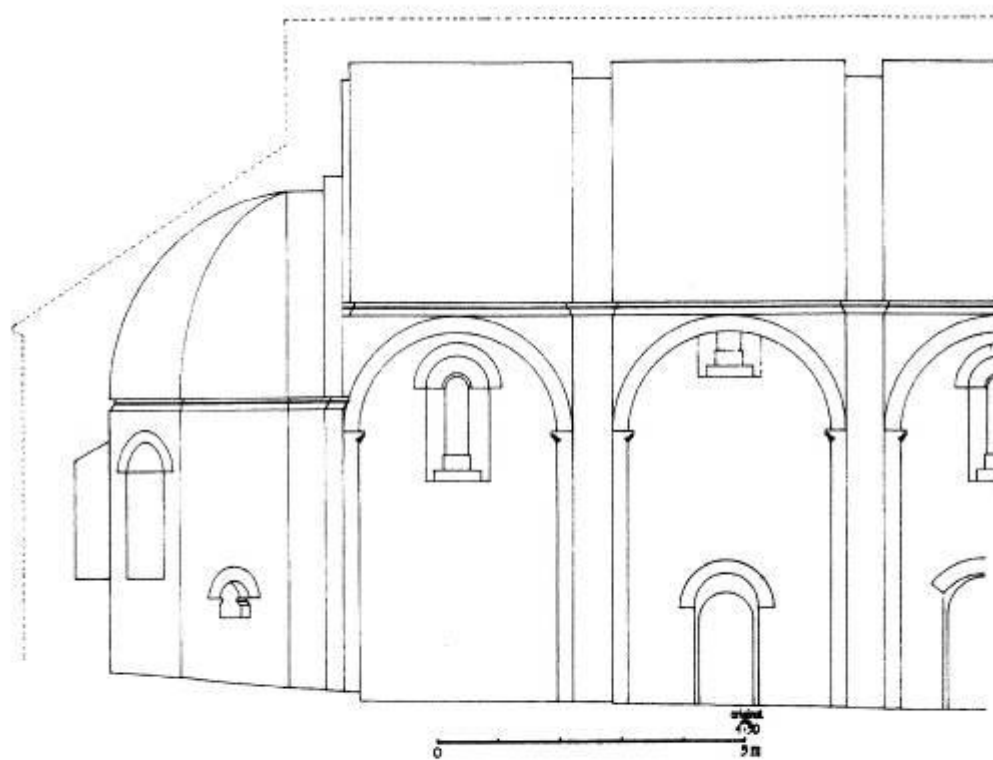


FIG. 4. — COUPE LONGITUDINALE EST-OUEST, ABSIDE ET TRAVÉES ORIENTALES DE LA NEF
Parties hautes reconstituées (A. Hartmann-Virnich, 1992).

LA PRIORALE NOTRE-DAME D'ALEYRAC



FIG. 5. — INTÉRIEUR DE LA NEF, DU CROISILLON SUD ET DE L'ABSIDE, VERS LE SUD-EST



FIG. 6. — INTÉRIEUR DE LA NEF, VERS L'OUEST



FIG. 7. — INTÉRIEUR DE LA TRAVÉE OCCIDENTALE,
CÔTÉ NORD

dossierets de piles rectangulaires qui soutenaient les doubleaux à simple rouleau de la voûte au-dessous d'un décrochement de son cordon. Le mur latéral nord, aveugle, au contraire du mur sud éclairé d'une baie axiale en plein cintre à double ébrasement très prononcé, comporte un bahut saillant sommairement appareillé, sorte de banquette de date incertaine au-dessous de laquelle on devine l'arrachement d'un revêtement de sol, et l'amorce comme des traces sur le sol rocheux, du soubassement en pierre de taille d'une clôture transversale à l'entrée de la travée (39).

Dans la quatrième travée, des arcades latérales semblables, mais entièrement ouvertes, sont particulièrement épaisses. Leurs arcs reposent, par l'intermédiaire d'impostes moulurées, sur les murs est et ouest du bras du transept prolongés par les dossierets des piles latérales de la nef. Le piédroit oriental de chaque arcade constitue une large pile sur laquelle s'articule l'absidiole de chaque bras par l'intermédiaire d'un ressaut allongé qui, répété sur les murs nord et sud du transept, soutient un arc en berceau qui précède l'absidiole, à l'instar de la dernière travée sensiblement distincte de la nef qui précède le chevet principal; ainsi, les arcades prennent appui sur des impostes situées en contre-haut du cordon qui souligne la naissance du petit cul-de-four de l'absidiole. Bâtie sur un plan demi-circulaire, celle-ci était éclairée dans son axe par une petite baie en plein cintre à double ébrasement dont la face intérieure seule reste intacte. Dans l'absidiole nord, les deux premières assises visibles forment un bahut en segment de cercle, chaîné de part et d'autre aux blocs des piédroits. Au sud où ce curieux aménagement fait défaut, il subsiste les vestiges difformes d'un autel maçonné.

Chaque bras du transept était couvert d'un berceau en plein cintre transversal dont les cordons d'imposte surmontaient le sommet des arcs d'entrées des absides, et dont l'intrados s'appuyait sur les murs nord et sud soigneusement façonnés en lunette demi-circulaire. Aveugle au nord, celle-ci était percée d'une baie au sud, dont l'ébrasement a entièrement disparu (fig. 4). A la base des murs, il subsiste les profondes embrasures intérieures des portes d'accès dont celle du nord seule conserve son cintre segmentaire d'origine, celui du sud étant remplacé par un arceau en plein cintre récent. Ici comme à la porte de la troisième travée de la nef - désaxée vers l'est à cause de son rapport avec l'enveloppe du transept - les piédroits intégrés dans le parement extérieur conservé sont surmontés d'un arc en plein cintre également refait.

Au groupe triple des fenêtres se joint une petite niche intégrée à hauteur de poitrine dans le pan sud. Deux petites volutes en méplat sur la face lisse des impostes de son arc en plein cintre, élégamment moulurées en doucine comme toutes les impostes et cordons, répondent au même décor austère de certaines impostes dans la nef.

A l'ouest, deux piédroits parallèles à l'axe poursuivent les cinq pans de l'abside pour soutenir un arc qui complète de façon analogue le voûtement, dont les particularités constructives seront étudiées plus loin. Au-dessus d'un ressaut angulaire et par l'intermédiaire d'un retour en décrochement du cordon d'imposte de la voûte, l'arc est surmonté d'un deuxième rouleau qui épouse son cintre légèrement brisé. Il soutenait jadis le mur contre lequel le berceau brisé de la nef venait buter par l'intermédiaire d'un doubleau dont il subsiste la retombée méridionale. Celle-ci s'effectuait au-dessus d'un retour de la corniche qui surmonte les murs gouttereaux de la nef.

À l'est, les arcades aveugles en plein cintre qui rythment la travée de chœur et qui soutiennent la corniche partiellement détruite au tiers environ de la hauteur du cul-de-four absidal, prennent appui en contrebas de celui-ci sur un ressaut supplémentaire couronné d'impostes moulurées sur leur tranche. A l'ouest, des impostes semblables couronnent les

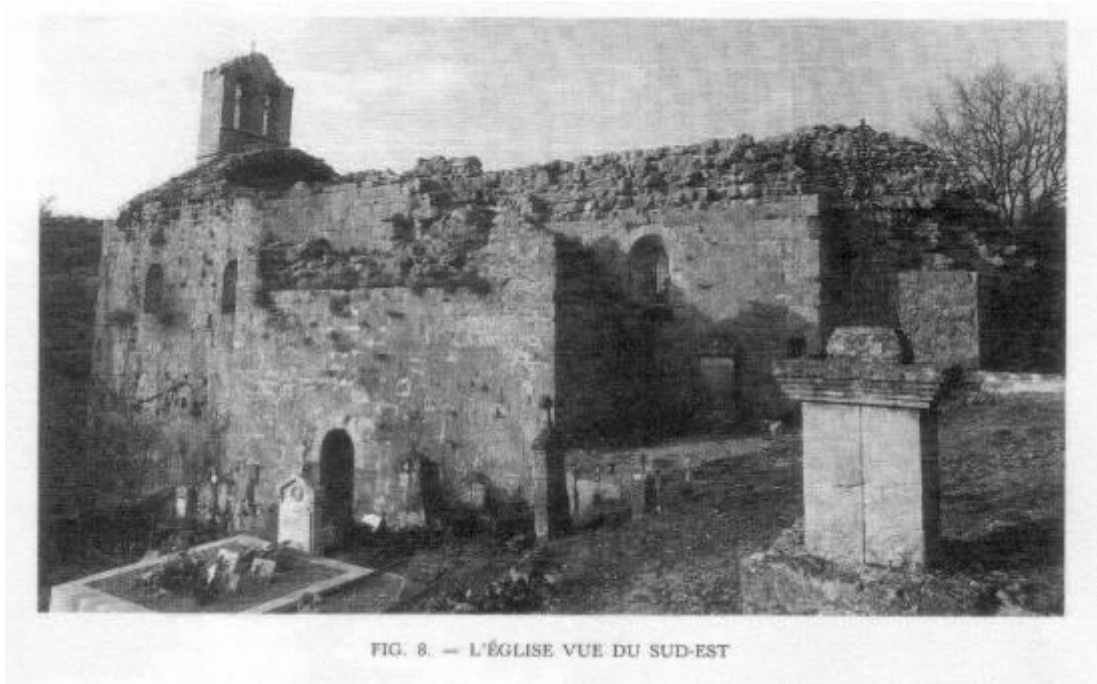


FIG. 8. — L'ÉGLISE VUE DU SUD-EST

La reprise de l'ordonnance de la travée de chœur, à l'ouest du transept, confère à l'ensemble de la nef une unité que souligne la présence d'un soubassement saillant homogène en pierre de taille, émergeant du sol incliné (fig. 6). Dans la travée occidentale, il descend jusqu'au sol inférieur, dénivélé d'environ 2,90 m et séparé de celui de la nef par un mur de soutènement d'origine chaîné au soubassement. Du même côté méridional, la porte de la troisième travée, semblable à celle du bras nord du transept, mais plus large et haute, permet d'accéder à une porte basse du même type, dont la relative importance est soulignée à l'extérieur par un arc en plein cintre à double rouleau sur ressauts, contourné par une archivolt moulurée en doucine, fort mutilée, qui fait exception dans l'édifice très parcimonieusement décoré.

L'appareil moins soigné du soubassement s'accorde aux indices que le quadrilatère inférieur entièrement fruste de la travée occidentale (fig. 7) était séparé du reste de la nef par un plancher qui dut prendre appui sur un ressaut du mur occidental à environ 1,40 m au-dessous du seuil du portail. A l'extérieur, une structure analogue traversait le ruisseau qui coule au pied du soubassement de la façade dans un fossé partiellement artificiel. Le portail occidental, ainsi isolé de ses deux côtés dans l'état actuel, est assimilé aux portes latérales par l'arc segmentaire en tas de charge qui surmonte son embrasure intérieure, mais il présente la particularité d'un cintre brisé à double rouleau du côté extérieur. Trois baies en plein cintre à double ébrasement sont disposées en deux niveaux, et accompagnées de séries régulières de trous de boulin : la baie supérieure, contournée de part et d'autre par un encadrement en retrait, se situe à la hauteur de la voûte dont l'amorce occidentale, soutenue comme à l'est par un doubleau, subsiste, contre le revers de la façade. Celle-ci est dominée par un clocheton d'origine dont les deux arcades géminées en plein cintre surhaussé sont abritées sous un gâble. Les parements extérieurs qui subsistent à la façade occidentale et dans la plus grande partie du côté sud de l'édifice (fig. 8 et 9), accusent le même soin extrême apporté à la taille des appareils de l'intérieur. Ils enveloppent de simples volumes parallélépipédiques, massifs et sans contreforts, qui dissimulent les structures intérieures : le polygone du chevet et les deux blocs des croisillons, à couverture en bâtière transversale, se greffaient ainsi sur la nef plus élevée dont les ouvertures méridionales seules annonçaient les travées. À une époque récente, le parement du mur gouttereau sud de la nef a été entaillé pour encastrer les versants de toitures apparemment légères, inclinées en alternance et associées à de rares trous de poutre qui, à défaut de traces de remaniements plus importants, semblent avoir appartenu à des constructions relativement modestes (40).

La construction

FIG. 9. — FAÇADE OCCIDENTALE DE L'ÉGLISE

Dans son ensemble, la priorale d'Aleyrac se présente comme une construction homogène, réalisée en étapes successives continues. La finition particulièrement soignée des blocs du moyen appareil n'est que la caractéristique la plus distinctive, et la plus souvent remarquée, du souci de mettre en oeuvre un édifice d'une qualité inhabituelle, traduisant probablement les intentions d'un fondateur de distinction.

À l'ordonnance savamment étudiée des élévations correspond un plan qui, en dépit des aspérités du terrain, accuse une grande précision et régularité, d'autant plus étonnantes que la préparation du sol rocheux qui apparaît à de nombreux endroits, notamment dans l'abside, se révèle sommaire : ce ne sont en effet que la première assise ou le soubassement intérieur des murs gouttereaux des trois travées occidentales, réalisés en général avec de petites assises de moindre qualité, qui égalisent des dénivellations du rocher à peine entamées par des retailles. Sur le niveau horizontal ainsi établi prennent appui des murs parementés de blocs de calcaire fin, soigneusement taillés, finement layés et le plus souvent ciselés le long des lits de pose, assemblés avec des joints très fins, ne dépassant guère 2 à 3 millimètres. La construction du blocage intérieur est aussi soignée, avec des blocs dont l'équarrissage, adapté à la hauteur des assises du parement, cherche à réduire la part proportionnelle du mortier et des

pierres de calage qui comblent les vides subsistants. Dans les parties orientales, le moyen appareil de l'ossature de l'édifice : supports, embrasures et ébrasements, est le plus souvent relié en harpe régulière avec des assises de petite taille (41), qui rejoignent à peu d'exceptions près les blocs chaînés en séries de deux. Sensiblement plus rare à l'ouest du transept (42), ce type d'assisage, qui semble hérité de l'appareil de moellons à chaînages réguliers en pierre de taille, caractérise surtout l'enveloppe extérieure, mais également l'intérieur des absides où il est employé avec une régularité rigoureuse. À l'intérieur de la nef, la disposition de telles assises regroupées se retrouve d'une travée à l'autre, accusant ainsi la continuité de la construction.

L'emploi d'un matériau distinct pour des blocs de chaînage, le plus souvent intégrés dans le parement sans aucune dénivellation d'assises, est particulièrement lisible dans la construction du mur sud et de la façade occidentale de la nef. Au parement extérieur du choeur, le calcaire clair du chaînage oriental a sensiblement plus souffert des intempéries que la pierre grisâtre des assises chaînées. Les embrasures des fenêtres et portes se distinguent également par un matériau de couleur différente et d'un grain plus fin, dont la capillarité divergente semble avoir favorisé le développement de lichens sur leurs parements. Les claveaux des fenêtres, à ébrasement prononcé, accusent par ailleurs une stéréotomie étudiée qui distingue aussi les arceaux segmentaires des portes, ancrés dans les piédroits par des tas de charge qui alternent par endroits avec des chaînages reliant sommier et claveau.

Dans la construction des voûtes absidales, l'utilisation analogue d'assises chaînées correspond à une distinction beaucoup plus nette de deux matériaux : dans l'abside principale (fig. 10), les claveaux de l'arc de tête en calcaire blanc fin, ne sont liés à des voussoirs du même matériau que jusqu'à la cinquième assise des cinq pans.

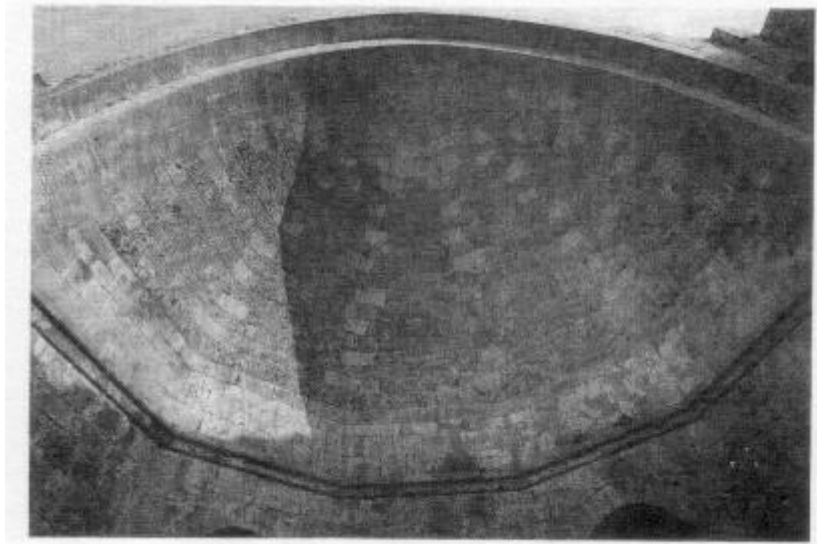


FIG. 10. — VOÛTE DE L'ABSIDE PRINCIPALE

Au-dessus, des assises de tuf sont chaînées aux angles, par intervalles de deux, avec des blocs de calcaire dont les queues particulièrement longues hérissent l'extrados irrégulier de la voûte, mis à nu. Enfin, les cinq dernières assises réunies autour d'une clef semi-décagonale se composent à nouveau de blocs de calcaire.

Ce procédé d'inspiration antique (43), quelque peu simplifié aux culs-de-four des absidioles, correspond à une semblable différenciation de matériaux aux retombées des voûtes en berceau : le blocage qui charge les reins du berceau de la nef, assisés différemment dans les deux travées occidentales encore partiellement conservées, se limite au premier tiers de la voûte, construit en calcaire : de nombreux exemples apparentés indiquent que l'emploi du cintre ne dut intervenir qu'à partir de cette hauteur, pour la mise en place des claveaux de tuf.

Édifice homogène, la priorale d'Aleyrac a été néanmoins construite en plusieurs étapes qui restent lisibles dans sa construction : nonobstant les analogies constructives et l'assisage qui relie les trois absides à l'intérieur, les parements extérieurs de la travée de chœur se poursuivent derrière le blocage des murs orientaux des bras du transept; et le parement du bras sud, fragmentaire et très remanié, devait en outre empiéter sur la fenêtre du chœur. À l'intérieur, l'emploi d'assises de grande taille qui devient plus fréquent à partir des extrémités des croisillons, semble confirmer la limite d'une première étape de construction : comprenant les trois absides à l'intérieur, les absidioles n'auraient ainsi été noyées dans leur puissante enveloppe rectangulaire que lors de la poursuite du chantier. À l'est de la seconde travée occidentale de la nef, on distingue de légères dénivellations entre les blocs qui poursuivent les dernières assises de la pile latérale et les assises du parement; à l'extérieur, la liaison des appareils dénivelés du blocage est plus accentuée. À la jonction des deux travées occidentales, l'assisage divergent des écoinçons des arcs latéraux et des retombées de la voûte indique à nouveau que murs et voûternerent furent au moins partiellement construits de travée en travée. À Aleyrac, l'homogénéité de l'ensemble de l'édifice prouve que ce procédé de construction que l'on constate fréquemment dans l'architecture du second âge roman provençal, n'implique pas nécessairement une interruption du chantier entre ses phases distinctes.

Le décor

Dans cet ensemble si parfaitement conçu et mis en oeuvre, le décor se borne à la modénature et aux petites volutes sculptées : enroulements en méplat qui suivent le contour de la doucine sur la face antérieure lisse de presque toutes les impostes méridionales de la nef. Le fait que ce motif n'apparaît qu'une seule fois au nord, dans la travée occidentale, semble confirmer la préférence que l'éclairage et les portes donnent au côté méridional, conformément aux usages de l'architecture romane provençale.

La datation de l'édifice roman

Si l'édifice se présente actuellement comme une masse difforme au nord, son côté sud montre encore l'agencement des simples volumes parallélépipédiques par lesquels l'extérieur contraste avec les structures intérieures relativement complexes. Cette divergence, fréquente dans l'architecture du second âge roman provençal, résulte de l'emploi de maçonneries massives qui enchâssent les articulations de l'ordonnance intérieure et dispensent de l'emploi de contreforts. L'extrême simplicité de ce dispositif, qu'on pourrait rapprocher du transept de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de la nef principale de l'église de la Garde-Adhémar, édifiés au second quart ou tiers du XII^e siècle (44), correspond au type même de l'ordonnance adoptée :

Inhabituel dans l'architecture romane provençale, le transept « bas » flanquant une nef centrale ou unique ininterrompue caractérise certaines églises monastiques, comme l'abbatiale cistercienne du Thoronet ou l'abbatiale chalaisienne de Boscodon, construites dans la seconde moitié du XII^e siècle. Ce rapprochement est par ailleurs confirmé par l'extrême austérité du décor, ainsi que par la particularité d'un éclairage du chevet principal par trois baies regroupées (45).

Les pans coupés de l'enveloppe extérieure de l'abside correspondent à une des formules courantes du second âge roman provençal; l'intérieur polygonal, beaucoup plus rare, existe au chevet principal de l'abbatiale cistercienne de Bonlieu, percé comme celui d'Aleyrac de trois fenêtres très ébrasées (46).

Si le contraste entre une vaste abside principale et des absidioles de dimensions très réduites existe dès le XI^e siècle (47), son emploi comme partie intégrante d'une structuration et hiérarchisation savante des élévations intérieures par la disposition des arcades, impostes et cordons apparaît vers le second quart du XII^e siècle, notamment dans plusieurs églises issues du milieu architectural arlésien, comme Saint-Blaise d'Arles, l'abbatiale Notre-Dame de Montmajour et Notre-Dame-du-Château de Saint-Étienne-du-Grès (48). Ici comme à Aleyrac, l'intégration entière des absidioles dans le mur oriental du transept ou des bas-côtés correspond à un type d'ordonnance fréquent dans l'architecture provençale du milieu et de la seconde moitié du XII^e siècle: outre l'exemple des abbayes cisterciennes, dont celle de Bouchet en Tricastin, datée de la fin du XII^e siècle, est proche (49), on peut évoquer ici la priorale clunisienne de Saint-Marcel-lès-Sauzet (50). Dans un rayon plus vaste, Saint-Véran de Plan d'Orgon (51), Saint-Quenin de Vaison (52) et Notre-Dame d'Andéac à Grâne (53) offrent en même temps la particularité de l'enveloppe polygonale de l'abside principale. Ce dernier édifice et l'abbatiale de Bonlieu possèdent en outre la travée de chœur qui caractérise l'ordonnance de Notre-Dame d'Aleyrac (54).

Alors que l'apparition du cintre brisé aux arcades et voûtes remonte aux débuts même du second âge roman provençal (55), son emploi au portail est plus tardif et reste relativement rare : aussi, les archivoltes brisées du portail de Saint-Trophime d'Arles, de celui, peut-être, de la priorale de Ganagobie, ou de celui de l'église de Saignon, sont-elles attribuées à la seconde moitié, voire à la fin du XII^e siècle (56). Les arceaux segmentaires de l'embrasure intérieure des portes, peut-être inspirés de modèles antiques, ont également des parallèles tardives (57). Un autre indice d'une date postérieure au milieu du XII^e siècle semble être l'absence totale de marques de tâcheron et de tailles décoratives sur les pierres de parement : l'étonnante prolifération de tels signes et décors lapidaires, si caractéristique de l'architecture romane de la région dès le premier tiers du XII^e siècle, reste un phénomène apparemment limité, prenant fin vers le dernier tiers ou quart du siècle (58).

L'architecture de la priorale d'Aleyrac doit ainsi s'inscrire dans l'évolution de l'art roman provençal de la seconde moitié, plus particulièrement du dernier tiers du XII^e siècle. Il est alors peu vraisemblable que l'assemblée de 1160 se soit tenue dans une église achevée.

Peinture

L'intrados du cul-de-four de l'abside principale porte de très faibles traces d'un faux appareil de faux joints tracés en rouge. Des croix de consécration de couleur rouge restent lisibles sur une partie des piles des doubleaux, à une hauteur d'environ 3 mètres : rien ne prouve l'appartenance de ces éléments à l'état d'origine de l'édifice.

Remaniements

À part les transformations tardives et destructions déjà évoquées, l'église ne porte aucune trace de modifications significatives de son ordonnance d'origine.

À une hauteur d'environ 2 mètres au-dessus du bahut, les piles latérales entre la travée de chœur et les arceaux des croisillons ont été soigneusement entaillées de part et d'autre pour l'encastrement d'une poutre amovible, coulissant du côté sud dans une rainure biseautée verticale. D'autres trous pratiqués à la hauteur d'une même assise continue dans chaque angle des piles précédentes pourraient également correspondre à un système de fermeture cohérent dont la forme et la fonction demeurent incertaines.

Des entailles de faibles dimensions pratiquées dans le mur latéral nord de la travée de chœur et de la troisième travée, devaient appartenir à des structures légères, adossées à une époque incertaine à la construction romane. Dans le croisillon méridional, des poutres engagées au-dessus du cintre de la porte dans une rangée régulière de trous rectangulaires plus importants, durent soutenir un plancher intermédiaire, servant probablement de tribune. En l'absence d'une porte haute, cette construction apparemment post-romane n'était accessible que de l'intérieur de l'édifice, et ne pouvait communiquer avec un éventuel étage de bâtiment monastique contigu, dont toute trace fait par ailleurs défaut.

Quant aux rainures de toitures en bâtière sommairement taillées dans le mur gouttereau sud de la nef, elles indiquent au moins deux états successifs. Le second, plus lisible, montre une succession de trois faites, placés à un même niveau sans suivre la déclivité du sol à l'angle occidental, au-dessus de la porte de la troisième travée, et à mi-distance entre ces deux extrémités. En l'absence de fouilles, il est impossible de vérifier la tradition attribuant ces vestiges à une construction attenante de la fin du XIX^e siècle (59).

(1) Le prieuré d'Aleyrac est parfois désigné comme abbaye (cf. A. Lacroix, *Aleyrac*, dans *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, t. 1, 1868, p. 51-76, p. 59 sq., et encore : M. Bois, *Aleyrac, Notre-Dame*, dans P. Carlier éd., *La Drôme romane*, Taulignan, 1989, p. 75).

(2) La pauvreté des terres et le caractère élémentaire de l'économie exclusivement agricole ressortent des recensements du XVIII^e siècle (cf. A. Lacroix, *loc. cit.*, p. 52-53).

(3) En 1759, la paroisse d'Aleyrac compte 45 communicants (cf. A. Lacroix, *loc. cit.*, p. 57). Le rapport de l'inspecteur général en date du 22 avril 1949 mentionne vingt habitants pour l'ensemble de la commune qui est alors en dépeuplement progressif (Archives des Monuments historiques, dossier *Aleyrac*).

(4) J. Brun-Durand, *Notes pour l'histoire du diocèse de Die*, dans *Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, 9, 1875, p. 273-314, p. 312, et A. Lacroix, *loc. cit.*, p. 55, d'après les *Annales de l'abbaye d'Aigubelle* rapportent la légende d'une fondation carolingienne pour des religieuses cassianites - l'église romane ayant été attribuée au début du IX^e siècle. En 1644, l'ancien monastère passait pour « un prieuré de nonnains de Saint-Césaire d'Arles (cf. E. Malbois, *Le monastère d'Aleyrac*, dans *Bulletin d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, 66, n° 273, 1937, p. 17-55, p. 31). Un inventaire de 1729 mentionne une donation en faveur du monastère d'Aleyrac, datée du 5 mars 1105 (cf. A. Lacroix, *loc. cit.*, p. 74).

(5) Cf. E. Malbois, *loc. cit.*

(6) Cf. Le Marquis de Ripert-Monclar (éd.), *Cartulaire de la commanderie de l'ordre du Temple (1136-1214)*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse, documents inédits pour servir à l'histoire du département de Vaucluse*, 1, 1907, n° 174; cf. E. Malbois, *loc. cit.*, p. 19; M. Bois, *Le sud du département de la Drôme entre le h^e et le xiv^e siècle; l'organisation du terroir, fortifications et structures d'habitat*, thèse de doctorat Nouveau Régime, Université de Provence (Aix-Marseille), 1993, t. I, p. 60, t. 3, p. 125-127), p. 125.

(7) Cf. E. Malbois, *loc. cit.*, p. 21 ; le comte de Charpin-Feugerolles et G. Guigue éd., *Grande pancarte ou cartulaire de l'abbaye de l'Île-Barbe*, Montbrison, 1923, t. I, p. 20.

(8) Archives départementales de l'Isère, B 3249, fol. 38; cf. J. Brun-Durand, *loc. cit.*, p. 312; E. Malbois, *loc. cit.*, p. 21-23. (9) Cf. E. Malbois, *loc. cit.*

(10) Au cours de la seconde moitié du xiv^e siècle, les limites du domaine d'Aleyrac sont sujettes à des contestations (cf. E. Malbois, *loc. cit.*, p. 21).

(11) Cf. E. Malbois, *loc. cit.*, p. 27.

(12) Cf. Archives du Vatican, registre d'Avignon, n° 224, fol. 509 r° et v°; cité dans E. Malbois, *loc. cit.*

(13) *Ibid.* Vers la même période, la ville de Valréas est dotée de nouveaux remparts.

(14) Cf. une lettre du 5 mars 1427 par laquelle les religieuses répondent aux revendications de suzeraineté de Lancelot de Poitiers, seigneur de Châteauneuf-de-Mazenc (Archives départementales de l'Isère, B 3249, fol. 45, n° VI, cité dans E. Malbois, *loc. cit.*, p. 29-30 et n. 14)

(15) *Ibid.*

(16) Archives communales de Valréas, BB, fol. 136, du 24 décembre 1436 : Avec l'accord des religieuses Delphine Arnaud et Antoinette Garnerie, Raymond d'Aiguebelle affecte les 30 salmées de blé jadis données aux moniales d'Aleyrac sous la condition que celles-ci construisent la dite chapelle Saint-Michel, à la paroisse de Valréas (je dois la communication de ce texte inédit à l'Inventaire général des richesses artistiques, région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

(17) E. Malbois (*loc. cit.*, p. 31), donne la date de 1438 (?); J. Brun-Durand (*loc. cit.*, p. 313), celle de 1449.

(18) Cf. J. Brun-Durand, *loc. cit.* En 1540, le baron de Grignan déclare tenir en fief du roi Dauphin la terre d'Aleyrac; à la fin du XVII^e siècle, le comte de Grignan y possède la seigneurie en toute justice (cf. A. Lacroix, *loc. cit.*, p. b5-66).

(19) Archives départementales des Bouches-du-Rhône, cote B 1216. Un inventaire récent (cote F 116, fonds Roberty) comprend une photographie du dessin d'origine disparu, qui accompagnait un procès concernant des droits de pacage dans le territoire du prieuré de Saint-Amand (je tiens à remercier M. Philippe Bernardi et Mme Michèle Bois de m'avoir signalé l'existence de ce document).

(20) Selon A. Lacroix (*loc. cit.*, p. 74), "l'abbaye, d'après un acte de 1334, se trouvait entre l'église et le presbytère », celui-ci étant apparemment identifié avec la maison à l'ouest de l'abbatiale qui, « par son mode de construction, accuse une antiquité reculée " (*ibid.*). Il s'agit manifestement d'une construction du XVII^e ou XVIII^e siècle, antérieure peut-être à la date de 1787 qui figure sur le linteau de sa porte et qui est attribuée à une construction entreprise par le légendaire abbé Raymond, curé d'Aleyrac (cf. J. de Font-Réaulx, *Le brigandage*, dans *Le Dauphiné sous la Révolution française*, dans *Bulletin d'Archéologie et de Statistique du département de la Drôme*, 66, n° 279, 1938, p. 325-327, p. 352-354, spécialement p. 354; R. Maltby, *Le brigandage dans la Drôme, 1755-1803*, dans *Bulletin d'Archéologie et de Statistique du département de la Drôme*, 79; 1973, p. 117-134, p. 127).

(21) La paroisse est mentionnée dès 1516 (A. Lacroix, *loc. cit.*, p. 56).

(22) Cf. J. Chevalier. *Le diocèse de Die en l'année 1644. Procès-verbal d'une visite pastorale avec une étude sur le régime bénéficiaire*, Valence, 1914, p. 78-79.

(23) Ce précieux document (« Visite de l'église paroissiale du lieu d'Aleyrac sous le vocable de Notre-Dame », du 2 octobre 1664, dans Archives départementales de la Drôme, 6 G 18, cahier coté 81 barré, fol. 37 et 38 r°. Extrait communiqué aimablement par Mme M. Bois) indique entre autres que deux portes de bois seulement sont alors en place, « une grand(e) porte toute ouverte » étant probablement à identifier avec le portail occidental ; le texte passant sous silence un éventuel plancher intermédiaire de la travée occidentale de la nef. Le fait que « le cimetière et tant au dehors que dedans l'église sert pour huit familles catholiques écartées qu'il y a dans ladite paroisse » témoigne d'une situation démographique analogue à celle des siècles suivants.

L'identification obscure de l'église avec un ancien « prieuré de nonnains de Saint-Césaire d'Arles ~. en 1644 et 1664 montre à quel point les véritables origines du monastère étaient alors tombées dans l'oubli.

Selon M. Bois (1993), *loc. cit.*, p. 126), l'information que « autrefois il y avait audit lieu un hermitage de st. Restui » (visite de 1664, *loc. cit.*) se référerait à un lieu de culte médiéval, doté peut-être de fonctions paroissiales, église liée à la légende - tardive - de saint Restitut, que l'on considérait comme disciple des Apôtres et premier évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux », auquel le texte du plus ancien office du saint, attribuait la construction, *ira loco nomine Longanilla*, d'une église Notre-Dame sur l'emplacement de deux fontaines miraculeuses guérissant la vue, puis d'une seconde église *conjunctamque colleteratam (sic ?) eceleséa beau Mariae quant primitu aedificaerat*. D'après un repérage sur le terrain, le site du prétendu « hermitage » se trouve cependant à une certaine distance du prieuré (M. Bois, *loc. cit.*).

(24) *Ibid.* L'église; entièrement dépouillée de son parement extérieur au nord et à l'est, ne porte de traces sûres de constructions attenantes, par ailleurs très tardives (cf. *infra*), que du côté sud de la nef. Quoique remaniées, les portes actuelles remontent toutes à l'état d'origine et on ne distingue aucun percement postérieur obturé. Un rapport entre les portes et des annexes contiguës ne semble possible qu'au sud, voire du côté du cimetière, à l'emplacement des bâtiments monastiques disparus.

(25) L'église, placée alors sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge, doit se contenter de recevoir « une chasuble de ligature pour toutes les couleurs..., à cause de la pauvreté et misère du curé et des habitants » (Visite pastorale de l'évêque de Die, citée dans A. Lacroix, *loc. Cit.*, p. 57).

LA PRIORALE NOTRE-DAME D'ALEYRAC

(26) La description de la visite pastorale de 1759 fait l'état de l'édifice roman encore entier, et de la source abondante qui coule dans la travée occidentale de sa nef. À cette occasion, les communians, alors au nombre 45, demandent le transfert du culte et du presbytère à une chapelle plus proche de l'habitat.

(27) A. Lacroix, *loc. cit.*, p. 58.

(28) Cf. *infra*.

(29) Dans sa proposition de classement en date du 6 mai 1905 (Archives des Monuments historiques, dossier *Aleyrac*), l'architecte Henri Nodet rapporte que l'église aurait été « encore complète, m'a-t-on dit, il y a une trentaine d'années », information contredite par la construction antérieure de la nouvelle chapelle (cf. A. Lacroix, *loc. cit.*).

(30) Cf. : aquarelle de H. Nodet montrant l'intérieur de la partie occidentale de la nef, envahie par la végétation (1905) (Archives des Monuments historiques, cl. M. H. 200917); photographie contemporaine du chevet et de la partie orientale de la nef qui laisse entrevoir une pierre tombale (actuellement déposée dans le croisillon sud) à proximité du mur de soutènement de la seconde travée (Archives des Monuments historiques, sans n°); plan et relevé de la façade occidentale signés " Petitgrand » (1905) (Archives des Monuments historiques, n° 9505 et cl. M. H. 200918) -- documents en partie simplifiés qui font entre autres abstraction du fruit du soubassement post-roman de l'angle sud de la façade occidentale qui est visible sur les premières photographies (Archives des Monuments historiques, sans n°). La végétation et des décombres envahissant l'intérieur de l'édifice sont encore présents sur une série de prises de vue de 1928 (Archives des Monuments historiques, cl. M. H. 90747-90750), où figure aussi le mur de refend tardif adossé au pan septentrional de l'abside, supprimé par la suite (cf. Archives des Monuments historiques, dossier *Aleyrac*, 3, devis du 11 mai 1953, n° 4). Peu à l'est des bras du transept, une rangée de pierres de taille qui apparaît au-dessus du sol semble matérialiser une clôture de chœur. Située en contrebas des bahuts des murs de la travée orientale, cette fermeture peut-être tardive, dont il subsiste encore un grand bloc sur lequel s'appuie le bahut du mur latéral nord, ainsi que la trace de l'alignement au sud, devait comporter des montants verticaux, encastrés dans des mortaises taillées dans les blocs, et laisser un large passage au centre (cf. cl. M. H. 90705).

(31) Cf. le devis du 11 mai 1953.

(32) Sondages effectués par Dominique Tavernier. Je remercie MM. D. Arnaud, maire d'Aleyrac, et Ch. Gueyte, tailleur de pierre, de m'avoir communiqué leur documentation.

(33) Le seuil de la porte qui se trouve à environ 0,35 m au-dessous du sol actuel de la travée, est constitué de la dernière des assises de hauteur réduite d'un soubassement non saillant. Sous le piédroit occidental de l'accès, la même assise recouvre une canalisation qui est prise dans la maçonnerie du soubassement. Ce conduit de section rectangulaire, peu profond, dallé et bordé d'un assemblage de pierres au moins partiellement parementées, n'a été suivi que sur une longueur d'environ 1 mètre, et on ne peut identifier que sa position oblique, s'écartant du mur occidental en progression vers la source au nord. Celle-ci ne permet de distinguer avec certitude aucun aménagement ou captage particulier, ni la " triple fontaine " mentionnée par A. Lacroix (*op. cit.*, p. 74).

(34) Une campagne ultérieure sera destinée au dégagement de l'ensemble de la travée afin de permettre l'éventuelle reconstitution d'un captage en pierre. Le débroussaillage récent des abords de l'extrémité occidentale de la nef est censé prélude à une mise en valeur générale du site.

(35) Les murs de l'enclos, peu épais (0,40-0,45 m) et sommairement chaînés aux angles, sont construits sans assisage régulier avec des matériaux hétéroclites qui emploient par endroits des pierres de taille, et dont la disposition suit les dénivellements du terrain. Les photographies de 1928 et 1929 révèlent des vestiges de structures bâties dans l'angle sud-est du cimetière actuel, apparemment liées au mur sud de l'enclos qui était alors partiellement en ruine, et dont l'extrémité occidentale, aujourd'hui entièrement recouverte par la végétation, semble construite en assises horizontales avec trous de boulin et chaînage d'angle en pierre de taille (Archives des Monuments historiques, cl. M. H. 90749; photographie de Halley, 1929, sans n°). Près de l'angle sud-est de l'enclos actuel, un ressaut du mur est témoin de l'arrachement d'un mur perpendiculaire qui est encore visible sur les photographies de 1928-1929. A l'opposé, le même mur conserve la trace de ce qu'on pourrait identifier avec la voûte d'un four à pain.

Ces éléments devraient témoigner de la présence d'un complexe de bâtiments agricoles, constructions basses et au moins en grande partie d'époque moderne, qui ont précédé l'installation du cimetière. L'emplacement même de cet ensemble et la disposition des structures identifiables contre et en suivant les murs de l'enclos, semblent hériter de l'organisation des bâtiments monastiques disparus.

(36) Selon le procès-verbal de la visite pastorale de 1664 (cf. *supra*, n. 23), une des a deux fontaines >, était censée guérir des fièvres, selon A. Lacroix (*op. cit.*, p. 74), des maux de tête, des maladies des yeux et de la peau.

(37) Cf. *infra*.

(38) En dehors d'un remontage sommaire de blocs de pierre de taille comme chaînages angulaires et piédroits, la chapelle du XIX^e siècle comprend notamment l'arc d'une des portes latérales de la priorale, réemployé au portail occidental, un arc en plein cintre, réutilisé à la tête du cul-de-four du chevet, et deux ébrasements provenant de la face extérieure des baies de l'abside principale, réduits en hauteur et encastrés dans les murs ouest et sud de la chapelle.

(39) Cf. *supra*, n. 30.

(40) Selon M. D. Arnaud, maire d'Aleyrac, ces vestiges relèveraient d'une distillerie clandestine du XIX^e siècle, construction probablement trop légère pour avoir entraîné de telles interventions.

(41) Aux parements intérieurs et extérieurs de la travée de chœur, comme à la façade méridionale du transept, la hauteur moyenne de ces assises varie entre environ 18,5 et 20,5 cm.

(42) Au parement intérieur sud de la troisième travée, la hauteur moyenne des assises est d'environ 30,2 cm.

(43) Cf. V. Lassalle, *L'influence antique dans l'art roman provençal*, dans *Revue archéologique de Narbonnaise*, supplément 2, Paris, 1970, p. 17. Lassalle compare l'appareil des voûtes de " Sainte-Cécile " (sic!) d'Aleyrac à celui de la voûte de la galerie circulaire à l'étage inférieur de l'amphithéâtre de Nîmes.

(44) Cf. A. Hartmann-Virnich; *Saint-Paul-Trois-Châteaux et Saint-Trophime d'Arles et l'église romane à trois nefs en Provence rhodanienne: architecture, construction, évolution*, thèse de doctorat Nouveau Régime, Université d'Aix-Marseille I, 1992, partie I, et partie III, p. 471-494; cf. l'article de l'auteur sur la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux dans le présent tome du *Congrès archéologique*.

(45) Nous faisons ici abstraction de l'exemple tout proche de l'abside de l'abbatiale cistercienne d'Aiguebelle, largement reconstruite.

(46) Cf. *supra*. M. Aubert, *L'architecture cistercienne en France*, Paris, 1943, t. II, p. 176-177, 191 ; M. Bois, *La basilique Sainte-Anne, dans Citeaux dans la Drôme*, *Revue drômoise*, 83, p. 75-82; M. Bois, *Bonlieu. Sainte-Anne*, dans P. Carlier éd., *La Drôme romane*, Taulignan, 1989, p. 45. Une enveloppe intérieure et extérieure polygonale caractérise de même la vaste abside de l'ancienne cathédrale de Marseille, qui remonte à la première moitié du XII^e siècle (cf. A. Hartmann-Virnich, *op. cit.*, p. 572-584).

(47) Nous citons comme exemple les chevets de l'église de Vaugines (cf. G. Barrauol, *Le monastère de Vaugines*, dans *Congrès archéologique*, 143^e session, 1985, Le Pays d'Aix (Paris), 1988, p. 326-335, plus spécialement p. 331-332) et de la cathédrale de Vaison (cf. A. Hartmann-Virnich, *op. cit.*, p. 506-519).

(48) Cf. A. Hartmann-Virnich, *op. cit.*, p. 181-183, 651-652.

(49) Cf. G. Barrauol, *Dauphiné roman*, coll. Zodiaque, La Pierre-qui-Vire, 1992, p. 46.

(50) *Ibid.*, p. 295-303. Cf. l'article de M. Bois sur cet édifice dans le présent tome du *Congrès archéologique*.

(51) Cf. J.-M. Rouquette, *Provence romane 1*, coll. Zodiaque, La Pierre-qui-Vire, 1974, p. 47-48.

(52) Cf. J.-M. Rouquette, *op. cit.*, p. 156-166.

(53) Cf. G. Barrauol, *op. cit.*, p. 322-323; R. Serre, *Grâne, Notre-Dame d'Andéat* (ou d'Andéac), dans P. Carlier éd., *La Drôme romane*, Taulignan, 1989, p. 41). À Grâne, la présence des armoiries de la famille de Poitiers dans la salle capitulaire romane (cf. G. Barrauol, *loc. cit.*) témoigne d'un rapport privilégié entre les comtes de Valentinois et cette filiale de la Chaise-Dieu, comme nous l'avons supposé pour le prieuré d'Aleyrac (cf. *supra*).

(54) À Bonlieu, la courte travée de chœur n'existe qu'au chevet principal et à l'absidiole nord.

(55) En Provence, l'arc brisé apparaît probablement dès environ 1100 ou le tout début du XII^e siècle au transept de Saint-Trophime d'Arles (cf. A. Hartmann-Virnich, *op. cit.*, p. 402-404), et un peu plus tard à la nef de Sainte-Marie-du-Siège d'Aix-en-Provence (cf. S. R. Guild jr., *La cathédrale d'Aix-en-Provence, étude archéologique*, Paris, 1987, p. 74, 79-80) comme à celle de la cathédrale de Viviers (cf. Y. Esquieu, *La cathédrale de Viviers et les bâtiments du cloître, XII^e - XII^e siècles*, dans *Bulletin monumental*, 141, 1983, p. 121-148, p. 136 et fig. 17-19. Cf. aussi l'article du même auteur dans le présent volume du *Congrès archéologique*).

Le portail roman de Ganagobie a été remonté sous une forme modifiée au XVII^e siècle (cf. J. Thirion, *Les façades des églises romanes de Provence*, dans *La façade romane. Actes du Colloque international organisé par le Centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale, Poitiers, 26-29 septembre 1990, Cahiers de civilisation médiévale*, 34, 3-4, juillet-décembre 1991, p. 385-392, p. 390. L'auteur de cet article manque de spécifier l'origine de cette information, due aux archéologues chargés de l'étude du site (M. Fixot, J.-P. Pelletier).

(56) J. Thirion (*Saint-Trophime d'Arles*, dans *Congrès archéologique*, 134. 1976; Pays d'Arles (Paris), 1979, p. 360-479, p. 445 sq.). (57) Cf. V. Lassalle, *loc. cit.*, p. 41.

(58) Cf. A. Hartmann-Virnich, *op. cit.*, *passim*, et plus spécialement p. 173-179. (59) Cf. *supra*, n. 40.